

Commune de DOMMARTIN

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de DOMMARTIN

Séance ordinaire du 14 octobre 2020

Convocation : le 07 Octobre 2020

Affichage : le 21 Octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 14 octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Fabienne PERONNET, Maire.

Présents : Mesdames Elisabeth DECHEPPY, Christine MORELLE, Fabienne PERONNET et Messieurs Matthieu BERNARD, Alain BOILLY, Jean – Pierre CHANOINE et Thierry NOREL.

Représenté(es) : M^r Sébastien BOILEAU par M^r Thierry NOREL.
M^{me} Marie – Christine CARON par M^{me} Fabienne PERONNET.

Absent(es) : Monsieur Arnaud ROSE.

Absent(es) excusé (es) : Monsieur Cyrille DOUCHEZ.

Secrétaire de la séance : M^{me} Elisabeth DECHEPPY.

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18h45.

Approbation du Procès-Verbal du conseil du 22 Septembre 2020 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **Délibération 29.2020 : Taxe d'Aménagement**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide

- d'instituer le taux de 2,5 % sur l'ensemble du territoire communal ;
- d'exonérer en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme,
 - Totalement les abris de jardin inférieur et égale à 10 m² ainsi que les piscines creusées hors bassins soumis à déclaration préalable ;

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^e mois suivant son adoption.

Appellation du nouveau bulletin municipal :

Mesdames Fabienne PERONNET et Christine MORELLE informent les membres du conseil municipal qu'un bulletin municipal est en cours d'édition. Mais afin de l'éditer, il faudrait trouver une nouvelle appellation à celui-ci. Après concertation et réflexion de chacun, les membres du conseil décident à l'unanimité des membres présent de nommer le bulletin municipal « L'écho de DOMMARTIN ».

Festivités :☞ 11 novembre 2020 :

M^{me} le Maire informe les membres du conseil municipal que la commémoration du 11 novembre s'organisera en fonction des restrictions sanitaire, le pot de l'amitié ne pourra être réalisé et une gerbe sera déposée au monument aux morts.

☞ Colis des aînés :

M^{me} Élisabeth DECHEPPY informe les membres du conseil qu'elle a pris contact avec le prestataire Table et Saveurs afin d'organiser et chiffré la prestation pour les colis des aînés. La prestation est estimée à 1 555 € au total pour 44 personnes.

☞ Arbre de Noël :

M^{me} le Maire informe les membres du conseil que suite à la situation sanitaire de notre département qui continue à se dégrader nous ne pourrions malheureusement pas organiser un spectacle de Noël pour les enfants de la commune. Mais une autre solution a été innové pour réaliser l'arbre de Noël des enfants. Cette solution est de faire distribuer par le père Noël les cadeaux aux enfants de la commune en calèche. Un devis a été établi par Mr Benjamin POILLEUX pour une prestation de 3h estimée à 623 € TTC pour 55 enfants et qui sera réalisée le vendredi 11 décembre à 17h. Après avoir entendu les explications de M^{me} le Maire, les membres du conseil accepte à l'unanimité des membres présent le devis.

Archives communal / grenier :

Suite aux restrictions de subvention de la Communauté de Communes, M^{me} le Maire indique aux membres du conseil qui serait souhaitables d'établir des devis et de solliciter des demandes de subventions pour transformer une partie du grenier en logement communal qui serait source de recettes supplémentaires pour la commune. Nous sommes à la recherche d'un maître d'œuvre pour évaluer le coût.

Abattage d'arbres :

M^{me} le Maire présente aux membres du conseil le devis établi par l'entreprise Éric LEFEBVRE – Paysagiste concernant l'abattage de 2 sapins avec évacuation. Celui-ci s'estime à 810 € TTC.

La commune devra prendre un arrêté pour fermer la route le temps de l'abattage.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter le devis.

Questions diverses :☞ **Délibération 30.2020 : Modification budgétaire n°2**

Madame le Maire demande à son conseil, de l'autoriser à procéder à des modifications comptables n'ayant aucune influence sur le budget qui a été approuvé. À savoir :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Articles	Montant	Articles	Montant
6288 Autres serv ext.	- 90,00		
673 Titres Annulés	90,00		
	0.00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent de transférer les sommes.

☞ Communauté de Communes Avre Luce Noye :

Madame le Maire informe les membres du conseil des éventuels transferts de charges de la Communauté de Communes Avre Luce Noye vers les communes. (Informations transmises par la CCALN).

« Depuis la fusion, la Communauté de Communes Avre Luce Noye a décidé d'harmoniser les compétences des deux ex territoires vers le haut. Sans aucune ressource supplémentaire (voire moindre avec le départ de Contoire-Hamel et Pierrepont sur la CCGR), la CCALN A absorbé plus de 1.6 millions

d'euros de dépenses nouvelles : transferts des ATSEMS : + 380 000 €, SDIS : 300 700 €, harmonisation des régimes indemnitaires et des salaires : + 750 000 €, transfert de la crèche et du RAM de Moreuil : + 250 000 €. L'effet de ciseau est inévitable. Équilibrer le fonctionnement n'est déjà plus possible (manque de 500 000 €) et impensable de dégager des marges de manœuvre pour financer des investissements. Par ailleurs, la crise sanitaire et ses conséquences, encore sont difficilement estimables, en dehors des équipements nécessaires à la mise en œuvre des gestes barrières : gants, masques, gels...) même si la CFE sera compensée pour moitié par l'État.

Les propositions sont les suivantes :

**TRANSFERTS ÉVENTUELS DE CHARGES CCALN vers COMMUNES
(non voté par les membres communautaires à ce jour)**

SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)	545 588.00 €
Fonds soutien scolaire 50 € / enfant	110 800,00 €
Fonds de concours voirie	173 000,00 €
FPIC reversement maxi	91 9710,00 €
Soutien Bibliothèques : Ailly sur Noye, Hangest et Moreuil	34 000,00 €

Communes / regroupements scolaires	Nombre d'élcoliers	Montant
RPI Cottenchy Dommartin Guyencourt Remiencourt	84	4 200 €

Modifier la clé de répartition appliquée en matière de fiscalité éolienne.

Pour les installations postérieures au 1^{er} janvier 2019, la loi de finances 2019 fait état d'une perception obligatoire de 20 % de l'IFER pour les communes sièges des éoliennes (50 % pour les EPCI, 30 % pour les Départements).

Nous pouvons décider librement de répartir différemment la fiscalité éolienne. Une modulation différente de celle qui s'applique actuellement serait source de recettes supplémentaires pour la CCALN ».

☞ Coupe des peupliers :

Madame le Maire informe les membres du conseil que nous avons reçu un mail de Mr Olivier JARDÉ en date du 10 octobre qui l'avait transmis à Mr PALLIER l'an dernier pour l'autorisation du chargement au croisement du chemin des aires et de la RD90. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents sous réserve de ne pas détériorer le chemin. Si les camions détériorent le chemin entretenu par l'AFAFAF une remise en état lui sera demandé.

☞ Réunion de conseil :

Une prochaine réunion de conseil est prévue le Mardi 17 Novembre 2020 à 18h30 à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Fait à Dommartin,
le 21 Octobre 2020
Le Maire,
Fabienne PERONNET